

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les ventes réalisées en France ou à l'étranger par la société DIACE-CTMS. Toute commande et contrat conclu avec la Société emporte l'acceptation complète et sans réserve de l'acheteur (ci-après « l'Acheteur ») aux présentes conditions générales qui prévalent sur tout autre document, et notamment sur toutes conditions générales d'achat, sauf accord dérogatoire exprès et préalable de la Société. Les présentes conditions générales, rédigées en français, prévaudront sur toute autre version qui serait rédigée en une autre langue. Le fait pour la Société DIACE-CTMS de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes conditions générales ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses. La nullité d'une ou plusieurs stipulations des présentes conditions générales de ventes n'affectera pas la validité des autres stipulations. Les parties s'engagent à substituer à la clause frappée de nullité une nouvelle clause dont l'objet ou les effets économiques seront le plus proche possible de la clause frappée de nullité. Faute d'y parvenir, la stipulation privée d'effet sera considérée comme n'ayant jamais existé.

2. OFFRE – COMMANDE

Les offres, y compris lorsqu'ils sont présentés par ses agents ou représentants, n'engagent la Société qu'après sa confirmation écrite et après l'envoi de l'accusé de réception de la commande par la Société DIACE-CTMS. Elles sont valables dans la limite de quatre semaines à compter de cette confirmation. Elles n'incluent que les produits et les prestations qui y sont décrits. L'Acheteur doit s'assurer que les caractéristiques de l'offre correspondent bien à ses besoins. La Société DIACE-CTMS ne pourra être tenue pour responsable des difficultés et erreurs pouvant résulter de données inexactes, peu précises ou incomplètes fournies par l'acheteur, ce même en cas d'assistance gratuite de l'acheteur par les ingénieurs ou techniciens de la Société pour une étude ou un projet. L'Acheteur doit vérifier l'accusé de réception de commande et signaler toute erreur ou omission éventuelle dans le délai de quarante-huit (48) heures ouvrables suivant sa réception. Passé ce délai, la commande est réputée définitivement conclue selon les conditions définies dans l'accusé de réception. Toute demande de modification par rapport à la commande initiale ne liera la Société qu'après son acceptation expresse écrite. Elle entraînera la caducité des prix et délai de livraison initiaux et leur redéfinition d'un commun accord entre les parties. Toute annulation de commande, même partielle, ouvre droit à indemnités au profit de la Société, égales au montant de la commande annulée. Le bénéfice des commandes est personnel à l'Acheteur et ne peut être cédé ou transféré à un tiers sans l'accord exprès de la Société. La Société ne saurait être tenue à des engagements ou à des prestations non spécifiées à l'offre et n'ayant pas fait l'objet d'une acceptation écrite de sa part. L'acceptation de l'offre implique de la part de l'Acheteur son adhésion sans réserve aux présentes conditions générales, conformément à l'article 1 des présentes. En cas de manquement de l'Acheteur dans l'exécution de tout ou partie de ses obligations liées à une commande précédente, la Société pourra refuser toute nouvelle commande émanant de lui, à moins, éventuellement, que dans ce cas l'Acheteur lui fournisse des garanties de paiement satisfaisantes ou effectue un paiement intégral comptant dès la conclusion de l'offre. Pour les fournitures additionnelles, les prix et nouveaux délais sont discutés spécialement entre la Société et l'Acheteur. En aucun cas, les conditions particulières acceptées par la Société pour les fournitures additionnelles ne peuvent s'appliquer à celles de la commande principale. Toutes conditions dérogatoires aux présentes conditions générales de vente, et notamment celles pouvant être indiquées dans l'offre ou la confirmation de commande, ne

modifient les présentes conditions générales de vente que sur les seuls points précis dont elles font l'objet. La Société se réserve le droit de modifier, de rajouter ou de supprimer partiellement ou totalement un article des conditions générales de vente, étant entendu que ces changements seront en vigueur 30 jours après la notification des nouvelles conditions générales de vente à l'Acheteur.

3. PRIX – MODALITES DE PAIEMENT – RETARD OU DEFAUT DE PAIEMENT

Notre marchandise est livrée et vendue sous la réserve que le transfert de la propriété est suspendu au paiement intégral du prix convenu (Loi n° 80-335 du 12-05-1980). Aucun escompte ne peut être appliqué par le client sans accord préalable de notre société. En cas de paiement intervenu après la date d'Échéance, il sera facturé au client une indemnité forfaitaire de recouvrement de 40€ et des intérêts de retard au taux de refinancement de la BCE majoré de 10 points.

Sauf stipulation contraire, les prix donnés par la Société s'entendent hors taxes, départ de ses usines. Les frais de livraison ne sont pas systématiquement inclus dans le prix de vente, sauf pour certains clients bénéficiant de tarifs spécifiques. Les frais d'emballage sont compris dans le prix par pièce. Entre la commande et la livraison, la Société se réserve le droit de modifier unilatéralement la liste de prix sans notification préalable et à effet immédiat dans le cas où ces ajustements sont dus à des circonstances indépendantes de la volonté de la Société et/ou de la survenance de risques économiques prévisibles au moment de la conclusion de la Commande/Contrat, tels qu'une hausse du coût des matières premières ou de l'énergie, une modification de la législation applicable, une fluctuation des taux de change, un événement de force majeure, etc. Dans le cas de fournitures en délai supérieur à trois (3) mois, le prix pourra être revu sur la base des conditions économiques au moment de la livraison. Toute commande peut donner lieu à un versement d'un acompte. Le solde est payable à 30 jours fin de mois suivant la date de facturation.

4. DELAI ET MODALITES DE LIVRAISON

Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas contractuellement la Société DIACE-CTMS. Le dépassement du délai de livraison initial ne pourra en aucun cas donner lieu à des dommages et intérêts ou à une résolution de la commande par l'Acheteur. Les livraisons seront effectuées soit par remise directe des produits à l'adresse indiquée par l'Acheteur, soit par avis de mise à disposition, soit par délivrance des produits à un expéditeur ou à un transporteur. Les risques de perte ou d'endommagement des produits sont transférés à l'Acheteur dès la remise des produits au transporteur. L'Acheteur est tenu de vérifier les produits à leur réception et d'exercer, le cas échéant, tout recours contre les transporteurs en cas d'avarie ou de manquant. En cas de retard de livraison excédant trente (30) jours après la date prévue, l'Acheteur pourra, après mise en demeure restée sans effet pendant huit (8) jours, résilier la commande/contrat par lettre recommandée avec accusé de réception, sans préjudice de tout autre recours qu'il pourrait exercer.

Les termes de livraison des marchandises seront définis selon les Incoterms 2020. Les parties conviennent que les termes Incoterms spécifiques applicables à chaque transaction seront précisés dans le contrat commercial ou offre ou dans les documents d'expédition associés. Sauf stipulation contraire, les prix indiqués dans nos offres s'entendent hors taxes, départ de nos usines, et les frais de livraison seront déterminés conformément aux Incoterms 2020 convenus entre les parties.

5. DELAI DE RECLAMATION - RETOUR

Toute réclamation concernant la conformité des produits livrés doit être formulée par écrit dans un délai 24 à 48h à compter de la réception des produits par l'Acheteur. Passé ce délai, les produits seront réputés conformes et exempts de tout vice apparent, et aucune réclamation ne pourra être valablement acceptée par la Société. Tout retour de produits doit faire l'objet d'un accord préalable écrit de la part de la Société, qui détermine les modalités de retour et de remboursement.

6. TRANSPORT ET PERMIS D'IMPORTATION

Nonobstant l'absence de transfert de propriété, le transfert des risques sur les marchandises de la Société s'effectue à la remise de celles-ci au transporteur. Les marchandises de la Société voyagent toujours aux risques et périls de l'Acheteur, même en cas d'expédition franco et / ou de transporteur choisi et mandaté par la Société. Il appartient à l'Acheteur, en cas de pertes, avaries ou manquants d'effectuer toutes les réserves nécessaires auprès du transporteur dans les trois (3) jours suivant la réception des marchandises par lettre recommandée AR dont une copie sera adressée simultanément à la Société.

Les frais de formalités douanières ainsi que tous les droits, taxes et autres redevances exigibles à l'exportation et à l'importation de la marchandise et pour le transit de celle-ci par un pays quelconque, sont à la charge de l'Acheteur.

L'Acheteur fera son affaire de toutes les règles régissant l'exportation des pièces incorporées dans son produit et ne pourra évoquer un cas de force majeure en cas d'interdiction d'importation par son client pour ces produits ou leurs composants. En tout état de cause la facture devra être payée aux termes définis par les présentes conditions de ventes ou par les conditions particulières.

7. RESERVE DE PROPRIETE

Comme condition substantielle et déterminante du contrat de vente, le transfert de propriété des matériels de la Société est subordonné au règlement intégral du prix, en principal et accessoires. Toute clause contraire insérée notamment dans les conditions générales d'achat est réputée non écrite conformément à l'article L 621-122 du code de commerce. La présente clause n'empêche pas que les risques des marchandises soient transférés à l'Acheteur dès leur livraison. Ne constitue pas un paiement au sens de la présente clause, la remise de traites ou d'autres titres créant une obligation de payer. Dans le cas où l'Acheteur ne respecterait pas l'une quelconque des modalités de paiement convenues, notre société pourra exiger la restitution de la marchandise. En cas de revendication, les marchandises retrouvées sont réputées être celles impayées. En cas de revente des marchandises, l'Acheteur s'engage à communiquer à la Société sur simple demande, les nom et adresse du tiers acquéreur, ainsi que le montant du prix restant dû par lui ; en cas d'impayé, la Société peut unilatéralement et Immédiatement réclamer le paiement direct au tiers acquéreur, ce que l'Acheteur autorise expressément.

8. GARANTIE - RESPONSABILITE - LIMITATION DE RESPONSABILITE

La Société s'engage à fournir ses produits en exerçant une obligation de moyen et non de résultat dans l'exécution de ses obligations contractuelles. Il incombe à l'Acheteur de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer le bon entretien des produits fournis par la Société. La responsabilité de la Société ne peut être engagée en cas de détérioration des produits résultant d'un défaut d'entretien ou de soin de la part de l'Acheteur. En cas de défaut ou de problème de

qualité des produits, l'Acheteur doit notifier la Société dans un délai de 24 à 48 heures suivant la réception des pièces. La responsabilité de la Société pour les produits défectueux est exclue en cas de dommages aux biens. Les interventions de la Société dans le cadre de la garantie contractuelle n'ont pas pour effet de prolonger la durée de ladite garantie. Seul le produit livré par la Société est garanti, excluant toute garantie quant au fonctionnement ou aux performances de l'ensemble dans lequel ce produit est installé. L'Acheteur doit établir la réalité du défaut et son imputabilité à la Société. Si la responsabilité de la Société est engagée, celle-ci se limite au remplacement ou à la réparation des produits défectueux, à l'exclusion des frais de transport et de main-d'œuvre, et sans préjudice pour des troubles ou pertes d'exploitation éventuels. La garantie ne s'applique pas dans certains cas spécifiques, tels que les défauts liés aux spécifications de l'Acheteur, aux modifications non autorisées du matériel, ou à un usage anormal des produits. La responsabilité de la Société est limitée au remplacement des produits vendus dans la limite du prix stipulé au contrat. Les frais liés à ce remplacement sont à la charge de l'Acheteur. La Société décline toute responsabilité pour les dommages causés à des tiers du fait de l'exécution du contrat, et l'Acheteur garantit la Société contre tout recours exercé par des tiers liés directement ou indirectement à l'Acheteur.

9. PROPRIETE INTELLECTUELLE ET CONFIDENTIALITE

La vente des produits de la Société et /ou ses éventuelles prestations de conception, réalisation n'entraîne en aucune manière la cession de ses droits de propriété intellectuelle, quels qu'ils soient, tels que notamment les brevets, droits d'auteur, les marques, les dessins et les modèles relatifs aux dits produits et aux dites prestations. Les photos, projets, plans, études, dessins et tout autre document relatifs aux produits vendus et/ou aux prestations réalisées, remis ou adressés par la Société à l'Acheteur demeurent l'entière propriété de la Société et doivent lui être restitués à première demande de sa part. Ils ne peuvent être reproduits, communiqués ou utilisés, pour quelque motif que ce soit, par l'Acheteur sans l'autorisation préalable et écrite de la Société. Il en est de même des produits et les prestations conçus et réalisés par la Société qui ne peuvent en aucun cas être reproduits par l'Acheteur. Les contrats/commandes conclus entre la Société et les Acheteurs dans le cadre des présentes, n'emportent en aucune manière un quelconque transfert de son savoir-faire. L'Acheteur garantit à la Société la confidentialité des informations de quelque nature que ce soit, écrites ou orales, dont il (en ce compris son personnel) a pu avoir connaissance dans le cadre de l'exécution du contrat et s'interdit de les communiquer aux personnes autres que celles, qui en vertu de la loi, ont qualité pour en connaître, la Société devant néanmoins, dans ce dernier cas, en avoir été informée préalablement et suffisamment à l'avance. L'Acheteur autorise la Société à citer son nom en qualité de référence commerciale et à reproduire les photos des prestations réalisées par la Société chez l'Acheteur, dans ses documents commerciaux et publicitaires, quelle que soit la forme qu'ils revêtent.

10. DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE

Toutes les opérations de vente visées dans les présentes conditions générales sont soumises à la loi française à l'exclusion de toute autre et notamment de la Convention de Vienne sur la vente internationale de marchandises.

Toutes les contestations relatives à l'exécution ou à l'interprétation des présentes conditions générales et aux opérations de vente de la Société seront de la compétence exclusive des tribunaux de Cahors.

Ces dispositions s'appliquent également en cas de référé, de demande incidente, d'appel en garantie ou de pluralités de défendeurs.

Les présentes conditions générales entrent en vigueur au 2 avril 2024. Elles annulent et remplacent toutes autres conditions générales antérieures